

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à marquer 777 HV
bleu
Date d'exécution : 16.02.2018
Date d'édition : 16.02.2018

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Encre à marquer 777 HV
bleu (15050340003038)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Encre à tampon industriel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Stefan Kupietz GmbH & Co. KG
Chemische Fabrik

Rue : August-Wilhelm-Kühnholz-Str. 9

Code postal/Lieu : 26135 Oldenburg

Téléphone : +49(0)441/20 69 50

Téléfax : +49(0)441 /20 69 520

Contact pour informations : E-Mail: info@kupietz.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre d'urgence de Poison +49-551-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à marquer 777 HV
bleu
Date d'exécution : 16.02.2018
Date d'édition : 16.02.2018

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

ACIDUM TANNICUM TANNIN ; N°CE : 215-753-2; N°CAS : 1401-55-4

Poids : < 15 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319

ÉTHANOL ; N°CE : 200-578-6; N°CAS : 64-17-5

Poids : < 10 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Enlever sans délai les vêtements souillés.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

Laver avec de l'eau/du savon et rincer.

Après contact avec les yeux

Rincer avec beaucoup d'eau (15 min.). Appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

mousse résistante à l'alcool , Dioxyde de carbone (CO2) , Poudre d'extinction ou Jet d'eau pulvérisée .

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à marquer 777 HV

bleu

Date d'exécution : 16.02.2018

Version (Révision) :

4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 16.02.2018

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune

5.4 Indications diverses

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En raison de la proportion de solvants organiques, tenir éloigné de toute flamme et bien aérer la pièce. Ne pas inhaler les vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Absorber avec un matériel absorbant et procéder selon la loi d'élimination des déchets. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Éliminer mécaniquement absorber résidu avec matériel absorbant.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de sécurité habituelles en matière de manipulation de produits chimiques. N'utiliser que dans des endroits avec aspiration d'air suffisante.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Ne pas laisser ouverts les récipients.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires. Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Classe de stockage : 3

Classe de stockage (TRGS 510) : 3

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Tenir les récipients étanchement fermés et dans des endroits bien aérés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

GLYCEROL ; N°CAS : 56-81-5

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 (D)
:

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à marquer 777 HV
bleu
Date d'exécution : 16.02.2018
Date d'édition : 16.02.2018

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Paramètre : E: fraction inhalable
Valeur seuil : 200 mg/m³
Limitation de crête : 2(I)
Remarque : Y
Version : 04.11.2017

2-(2-ÉTHOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 111-90-0

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 (D)

Valeur seuil : 6 ppm / 35 mg/m³
Limitation de crête : 2(I)
Remarque : Y
Version : 04.11.2017

ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 (D)

Valeur seuil : 500 ppm / 960 mg/m³
Limitation de crête : 2(II)
Remarque : Y
Version : 04.11.2017

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Utiliser lunettes de protection étanches.

Protection de la peau

Protection des mains

utiliser gants protection de butyle caoutchouc

Protection respiratoire

Appareil de protection respiratoire approprié

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité. Demi-masque (DIN EN 140)
Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A

Mesures générales de protection et d'hygiène

Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur : bleu

Odeur : caractéristique

Données de sécurité

État :				liquide	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	env.	95	°C	
Point éclair :		env.	31	°C	Brookfield
Pression de la vapeur :	(50 °C)	<	1100	hPa	
Densité :	(20 °C)	env.	1,132	g/cm ³	
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	<	3	%	
pH :		env.	2,5		
Temps d'écoulement :	(20 °C)	env.	36	s	DIN gobelet 4 mm

9.2 Autres informations

Les spécifications physiques représentent d. valeurs env. et se réfèrent aux solvants utilisés.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à marquer 777 HV
bleu
Date d'exécution : 16.02.2018
Date d'édition : 16.02.2018

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

néant, à l'utilisation appropriée

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques. En relation avec les acides minéraux et organiques, chlorures d'acides réactions violentes peuvent avoir lieu et CO₂ libéré. Formation d'hydrogène possible par humidité/acides/lessives.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	21 g/kg
Paramètre :	DL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	6300 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	20 g/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Effet narcotique léger. En cas d'inhalation longues de hautes concentrations, peuvent apparaître: maux de tête, étourdissement, nausée etc.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

En cas de versement appropriée dans des stations dépuración adaptées, biologiques des défauts ne sont pas à attendre.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à marquer 777 HV
bleu
Date d'exécution : 16.02.2018
Date d'édition : 16.02.2018

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas jeter dans les égouts ou dans les parages.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer en observant les réglementations administratives.

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV
- 080111

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages contaminés doivent être vidange sans résidus. Ils peuvent ensuite être recyclés après un nettoyage approprié (Code de déchet 080112 ne contient pas de solvants organiques). Les emballages contaminés doivent être éliminés comme le produit. (Code de déchet 150110)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

Transport maritime (IMDG)

PAINT RELATED MATERIAL

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

PAINT RELATED MATERIAL

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3
Code de classification : F1
Danger n° (code Kemler) : 30
Code de restriction en tunnel : D/E
Réglementations particulières : LQ 5 | E 1
Étiquette de danger : 3

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3
Numéro EmS : F-E / S-E
Réglementations particulières : LQ 5 | E 1
Étiquette de danger : 3

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3
Réglementations particulières : E 1

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à marquer 777 HV
bleu
Date d'exécution : 16.02.2018
Date d'édition : 16.02.2018

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Étiquette de danger : 3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 2 (Présente un danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID)

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.